

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 31 mars 2021 à 20h00

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 25 mars 2021, par Monsieur le Maire, s'est réuni en visioconférence via l'application ZOOM, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Délia TOUMI, Zineb ZOUAOUI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ (départ à 22h30), Chaouki ABSSI, Nadia MOUADDINE, Ibrahima N'DIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Gwenola HAUG, Khalid DAMOUN, Aurélie REMACLE, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Maxime CAZAUX, Lucile ABADIE, Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA, Fathia SAIHI (départ à 23h05), Sinan KARAKUS.

ETAIENT REPRESENTES

Anne-Laure PEREZ représentée par Carole LAFON, Philippe CLOCHETTE représenté par Roger DUGUE, Claire FIQUET représentée par Sinan KARAKUS.

ABSENTE EXCUSEE

Jacqueline MARICHEZ-CLERO.

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES VERBAL

II) - POINTS D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) - VOEUX

V) – QUESTION ORALE

VI) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 Février 2021.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Février 2021.

II) - POINTS D'INFORMATION

* Actualité concernant la situation sanitaire

* Interdiction des produits phytosanitaires à Gennevilliers - Point d'étape

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.

Vote du budget Primitif 2021 de la commune

Présentation et vote du budget primitif de la ville pour l'exercice 2021

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 6 Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA, Fathia SAIHI, Claire FIQUET (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS

Vote du Budget Primitif 2021 de la restauration du personnel des administrations publiques

Présentation et vote du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2021

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Vote du Budget Primitif 2021 du cinéma Jean Vigo

Présentation et vote du budget primitif du cinéma Jean Vigo pour l'exercice 2021

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Vote des taux des deux taxes foncières pour l'équilibre du budget 2021

Il convient de fixer les taux pour 2021 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Il est décidé de reconduire les taux 2020. Pour la deuxième année consécutive, il n'y a pas lieu cette année de voter le taux de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2020 ayant énoncé en son article 16 que le taux de l'année 2019, restant frapper les résidences secondaires et assimilées, était obligatoirement reconduit en 2021 également.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour l'exercice 2021

Au titre de l'année 2021, il est attribué des subventions de fonctionnement à diverses associations

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 24 ; NPPV : 18 Patrice LECLERC, Mariama GASSAMA, Véronique DESMETTRE, Céline LANOISELEE, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Nadia MOUADDINE, Gwenola HAUG, Maria-Blanca FERNANDEZ, Claire FIQUET (représentée par Sinan KARAKUS), Khalid DAMOUN, Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Maxime CAZAUX, M'Hamed BINAKDANE, Mohamed GRICHI, Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Brice NKONDA

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'exercice 2021

Au titre de l'année 2021, il est attribué des subventions de fonctionnement à diverses associations sportives.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 Délia TOUMI, Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI

Attribution de subventions de fonctionnement aux syndicats pour l'exercice 2021

Au titre de l'année 2021, il est attribué des subventions aux syndicats

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution pour l'exercice 2021 de subventions au Comité des Œuvres Sociales, au SCOOP, Centre Dramatique National ainsi qu'aux Etablissements Publics, à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale -Mise à disposition de personnel à diverses associations

Au titre de l'année 2021, il est attribué des subventions de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales, au SCOOP Centre Dramatique National ainsi qu'à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale - Mise à disposition de personnel à diverses associations

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Véronique DESMETTRE, Maria-Blanca FERNANDEZ

Autorisation de signature d'une convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association RCDP dans le cadre de l'action concertée des villes membres du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), en coopération avec le Ministère palestinien de la Santé, dans la Vallée du Jourdain

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association RCDP dans le cadre de l'action concertée des villes membres du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP), en coopération avec le Ministère palestinien de la Santé, dans la Vallée du Jourdain.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 Patrice LECLERC, Céline LANOISELEE

Autorisation de signature d'une convention entre la commune de Gennevilliers et la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts de Seine pour le versement d'une subvention afin d'aider les familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 20 ans, affectés par la crise du COVID-19

La population Gennevilloise dont une proportion importante et de condition modeste a été très affectée par la crise du COVID-19 sur le plan économique. Pour cette raison, la Municipalité a décidé d'attribuer une subvention à la CAF pour accorder une aide financière à toutes les familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 20 ans. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation au sein du Conservatoire de la Direction Culturelle et Jeunesse (DCJ) du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de deux postes d'Assistant scolarité musique et danse à temps complet de catégorie C sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet de catégorie C ou sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet de catégorie B

Depuis l'ouverture du Conservatoire de la Direction Culturelle et Jeunesse, les missions de deux postes d'Assistant scolarité musique et danse ont évolué. Leur transformation est donc nécessaire. Aussi ces deux postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet de catégorie C sont transformés sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet de catégorie C ou sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet en catégorie B et ce à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation au sein du Service de la Commande Publique de la Direction Administrative et Juridique (DAJ) du poste de Gestionnaire spécialisé relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet de catégorie B en un poste de Chargé de gestion des marchés publics relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet de catégorie B ou relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet de catégorie A

Suite à la recentralisation de la passation des marchés publics au sein du Service de la Commande Publique de la Direction Administrative et Juridique (DAJ) et à l'augmentation du volume d'activités de ce service, il convient de transformer le poste de Gestionnaire spécialisé relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet de catégorie B en un poste de Chargé de gestion des marchés publics relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet de catégorie B ou relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet de catégorie A et ce à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation au sein du service Gennevilliers Propreté de la Direction Environnement (DE) du grade des adjoints technique principal de 2ème classe du poste de chauffeur technicien de surface relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C à temps complet sur le grade des adjoints technique territoriaux relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C à temps complet

Afin de pourvoir un poste dans le cadre d'un recrutement par voie de mutation externe, il convient de transformer au sein du service Gennevilliers Propreté relevant de la Direction Environnement (DE) le grade des adjoints technique principal de 2ème classe du poste de chauffeur technicien de surface relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C à temps complet sur le grade des adjoints technique territoriaux relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C à temps complet et ce à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation à la création d'un taux de rémunération horaire pour les infirmiers et les médecins relevant de la Direction Municipale de la Santé et de la Prévention (DMSp) dans le cadre de l'ouverture du centre de vaccination contre la Covid-19

Dans le cadre de l'ouverture du centre de vaccination contre la Covid-19, la Ville de Gennevilliers est amenée à créer deux taux de rémunération pour rémunérer les infirmiers et les médecins travaillant sur ce centre. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la création d'un taux de rémunération de 155 € la vacation de 4 heures pour les infirmiers et de 300 € la vacation de 4 heures pour les médecins compte tenu des besoins de la Ville et de l'évolution du SMIC. La délibération prendra effet à compter de son caractère exécutoire.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Approbation du plan de formations 2021 du personnel communal et du montant prévisionnel alloué.

La formation professionnelle tout au long de la carrière des agents est un moyen pour répondre aux besoins de la montée en compétence des agents, dans un environnement d'évolution constante des métiers, de mobilité et de digitalisation. L'administration doit donc adapter son organisation et ses missions. Les dépenses au titre de la formation s'élèvent à 731 490 euros comprenant 334 210 euros pour les dépenses prévisionnelles de cotisation CNFPT (soit 106 080 euros pour les formations collectives intra CNFPT, et le reste pour les inscriptions individuelles), ainsi que 397 280 euros pour le coût prévisionnel hors cotisation CNFPT. Le plan de formation 2021 s'articule autour de sept axes : l'accompagnement individuel et collectif des agents, l'accompagnement des encadrants dans leurs fonctions, les formations diplômantes, les formations métiers, les formations obligatoires statutaires, les formations techniques réglementaires et les formations liées à la prévention.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Création au sein du Service des Affaires Juridiques (SAJ) de la Direction Administrative et Juridique (DAJ) d'un poste de Juriste sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux de catégorie A sur la filière administrative à temps complet.

Le périmètre d'actions du Service des Affaires Juridiques (SAJ) de la Direction Administrative et Juridique (DAJ) s'élargit et évolue. Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste de Juriste sur le grade d'attaché territorial ou d'attaché principal relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux de catégorie A sur la filière administrative à temps complet et ce à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Croix Bleue des Arméniens de France (CBAF)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Croix Bleue des Arméniens de France (CBAF) afin de soutenir leur projet d'aide aux familles réfugiées de la région d'Artsakh en Arménie

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution des subventions aux associations au titre de la programmation 2021 du contrat de ville

Il s'agit d'attribuer des subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2021 du contrat de ville. Ces associations interviennent dans les quartiers prioritaires au travers de projets répondant aux objectifs fixés par le contrat de ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 27 ; NPPV : 15 Mariama GASSAMA, Maria-Blanca FERNANDEZ, Nadia MOUADDINE, Zineb ZOUAOUI, Gwenola HAUG, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Céline LANOISELEE, Ahcen MEHARGA, Maxime CAZAUX, M'Hamed BINAKDANE, Ibrahima N'DIAYE, Chaouki ABSSI, Khalid DAMOUN, Brice NKONDA

Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Contrat de Développement Département - Ville, pour la mise en place d'actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires pour l'année 2021

Le Conseil Départemental des Hauts de Seine délègue à la Ville une enveloppe financière pour la mise en place d'actions affectées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, actions conduites par les services municipaux ou par des associations. Le montant des subventions est défini suite à la programmation validée par le Conseil Départemental.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 22 ; NPPV : 20 Mariama GASSAMA, Maria-Blanca FERNANDEZ, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Céline LANOISELEE, Zineb ZOUAOUI, Délia TOUMI, Yasmina ATTAF, Gwenola HAUG, Véronique DESMETTRE, Karine CHALAH,, Fathia SAIHI, M'Hamed BINAKDANE, Chaouki ABSSI, Mohamed GRICHI, Richard MERRA, Laurent NOEL, Khalid DAMOUN Brice NKONDA, Ahcen MEHARGA

Autorisation de signature de la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville de Gennevilliers et l'association Régie de Quartier du Luth

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville de Gennevilliers et la Régie de Quartier du Luth.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 5 Céline LANOISELEE, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC, Khalid DAMOUN, Brice NKONDA

Autorisation de signature de l'avenant n°1-2021 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Intervalle

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1-2021 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Intervalle qui définit pour l'année 2021 le montant des subventions allouées d'un montant de 18.940 € en fonctionnement, 4.000 € contrat Ville et la somme de 6.000 € en subvention du contrat de développement Départemental.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature pour le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association Culturelle et Sociale Espace Grésillons - ARCCAG

Il s'agit de renouveler la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association Culturelle et Sociale Espace Grésillons- ARCCAG, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 Mariama GASSAMA, Maria-Blanca FERNANDEZ, M'Hamed BINAKDANE

Autorisation de signature de l'avenant n°1-2021 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Mission Locale

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1-2021 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Mission Locale qui définit pour l'année 2021 le montant des subventions allouées d'un montant de 220.000 € en fonctionnement, 21.000 € contrat Ville et la somme de 13.500 € contrat de développement départemental.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 6 Gwenola HAUG, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Ibrahima N'DIAYE, Chaouki ABSSI, Ahcen MEHARGA

Autorisation de signature de l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et Le Tamanoir

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir relatif au versement de la subvention dans le cadre du contrat de développement Département - Ville pour un montant de 12 000 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 4 Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Zineb ZOUAOUI, Maxime CAZAUX

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Office du Tourisme – Syndicat d'Initiative (OTSI)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme – Syndicat d'Initiative (OTSI) afin d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement de 110 000 € au titre de l'année 2021

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 5 Zineb ZOUAOUI, Céline LANOISELEE, Sonia BLANC, Fathia SAIHI, Mohamed DDANI

Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Office Municipal des Loisirs (O.M.L)

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'Office Municipal des Loisirs afin d'attribuer la subvention annuelle de fonctionnement de 94 000 € au titre de l'année 2021

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 Gwenola HAUG, Mohamed DDANI, Ibrahima N'DIAYE

Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association du Gennevilliers Basket Club (GBC)

Une convention pluriannuelle d'objectifs et un Contrat de Développement Département Ville, ont été signés entre la ville de Gennevilliers et l'Association du Gennevilliers Basket Club (GBC) pour une durée de trois ans. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention et d'attribuer d'une part une subvention de 5 000 € afin de répondre à la mise en place d'actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires à l'Association du Gennevilliers Basket Club (GBC) et d'autre part au titre du contrat de ville qui intègre l'action "Basket Academy" une subvention de 3 000 € qui permet à l'association GBC d'œuvrer dans le périscolaire à vocation éducative destinée aux quartiers prioritaires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention d'objectifs relative à l'attribution de subventions à l'association le Club du Luth pour l'année 2021

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Gennevilliers apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association "Club du Luth" poursuit conformément à ses statuts notamment dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, au travail personnel.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Plein Grès en vue de l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Plein Grès relative à l'attribution municipale de fonctionnement de 385 600 € au titre de l'année 2021 ainsi qu'une subvention au titre du contrat de Ville d'un montant de 60 500 €, et d'une subvention relative au partenariat Ville/Département de 40 000 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs 2018-2022 entre la Ville de Gennevilliers et l'Office communal AGIR pour le versement de la subvention 2021

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Office communal AGIR pour le versement de la subvention 2021 de 150 755 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 : Véronique DESMETTRE, Maria-Blanca FERNANDEZ, Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE)

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 10 000 € et autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020-2021 entre la Ville de Gennevilliers et la Maison de la Solidarité

L'évolution de la fréquentation des personnes accueillies et la mise en place d'un nouvel atelier conduisent à un projet d'agrandissement des locaux de la Maison de la Solidarité. Une convention est passée entre la Ville de Gennevilliers et cette structure d'accueil de jour pour le versement de subventions municipales pour 2020-2021. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à accorder le versement de la subvention d'un montant de 10 000 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Gennevilliers et l'association Femmes Relais au titre de l'année 2021 et versement des subventions

Il y a lieu de réactualiser des montants des subventions attribuées dans le cadre de la convention passée entre la Ville de Gennevilliers et l'association Femmes Relais, au titre de l'année 2021. Selon l'article 7, Il est demandé l'autorisation du Maire de signer l'avenant n°1 et de verser les subventions d'un montant de 9.500 € au titre du contrat Ville et de 30.000 € au titre du contrat de Développement Départemental.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention de gestion entre la ville de Gennevilliers et le Théâtre de Gennevilliers relative au versement de l'avance de la subvention annuelle au Théâtre de Gennevilliers.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion entre la ville de Gennevilliers et le Théâtre de Gennevilliers relative au versement de l'avance de la subvention annuelle au Théâtre de Gennevilliers

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

**Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population,
Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation,
Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.**

Autorisation de signature de la convention de superposition d'affectations du domaine public de la passerelle " des Louvresses" entre la ville de Gennevilliers, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DIRIF).

Il s'agit de régler les conditions de la superposition d'affectation portant sur le domaine public autoroutier et de préciser les obligations particulières des parties pour l'entretien et la protection ultérieure de l'ouvrage et en particulier les modalités d'exploitation par la commune du nouvel ouvrage situé en surplomb de l'A86 et des rampes d'accès ; l'ensemble des ouvrages étant réalisé par le Département.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention d'utilisation des " données Sol" mises à disposition par la ville de Gennevilliers au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Dans le cadre du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3), le Cerema est missionné par la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) afin de réaliser une capitalisation des données franciliennes relatives à la qualité (paramètres physico-chimiques liés à la contamination mais également paramètres agronomiques) des sols urbains supportant un usage lié au jardinage (jardins familiaux, partagés, privés, ...), à l'agriculture et plus largement aux espaces verts (parcs et jardins) en milieu urbain. La ville de Gennevilliers souhaite mettre à disposition du Cerema, établissement public sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire, des données portant sur la caractérisation des sols dont la Ville est propriétaire, afin de participer à la création d'une base de données sur les sols urbains pour établir une vision statistique du lien entre qualité des sols et facteurs environnementaux. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'utilisation des données Sol mises à disposition par la Ville de Gennevilliers au Cerema et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°3-2021 à la Convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion

La Ville entend poursuivre son effort en faveur des publics en difficultés et en particulier auprès des demandeurs d'emploi de longue durée résidant à Gennevilliers en mettant en place un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) porté par l'association Gennevilliers Insertion en partenariat avec l'Etat, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et le Conseil Régional d'Ile-de-France. L'association Gennevilliers Insertion a pour but l'animation, la gestion et la mise en œuvre du PLIE qui vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, à développer des solutions locales complémentaires au droit commun par une ingénierie d'insertion articulée aux besoins de compétences repéré dans les entreprises. Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 4 de la Convention d'objectifs, la ville s'engage à verser à l'association une subvention de fonctionnement au titre de l'activité globale conduite par l'association et une subvention spécifique au titre du Contrat de Ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 5 Claire FIQUET (représentée par Sinan KARAKUS), Gwenola HAUG, Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Brice NKONDA

Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour l'accompagnement des porteurs de projet et TPE entre la Ville de Gennevilliers et BGE PaRIF pour 2021

Depuis plusieurs années, la Ville de Gennevilliers a fait du soutien à l'entrepreneuriat un des axes prioritaires de la stratégie de développement économique, avec en particulier la volonté d'encourager les projets à fort potentiel en les plaçant au cœur de la stratégie de développement économique régionale. Afin de poursuivre ce soutien aux initiatives ayant pour objet la création d'emplois et d'entreprises, la ville fait donc appel à la BGE PaRIF pour développer des prestations ayant pour but de sensibiliser les Gennevillois.es à la création d'entreprise avec besoin d'orientation, faciliter la création d'entreprise ou d'association des résidents de la commune de Gennevilliers et de permettre aux usagers d'accéder à un premier accueil personnalisé en faveur d'une création, reprise ou développement d'entreprise, notamment les TPE. L'Association BGE PaRIF déploie sa mission sur le territoire de Gennevilliers depuis 1998 dans une logique de proximité et soutient les initiatives de création d'entreprises des particuliers – demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, étudiants, retraités, etc., en accompagnant par le conseil et la formation tous ceux qui entreprennent. Elle participe ainsi au dispositif local pour l'insertion professionnelle des habitants.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de récompenser chacun des lauréats de l'édition 2020 du « Concours de pitch – Entreprendre à Gennevilliers » selon le résultat des délibérations du jury constitué à ces fins

L'association BGE PaRIF, structure d'accompagnement des créateurs, déploie sa mission sur le territoire de Gennevilliers depuis 1998 dans une logique de proximité et intervient en priorité auprès du public en difficulté. Elle accompagne des porteurs de projets avant et après la création ou la reprise de leur entreprise. Depuis plusieurs années la mission première s'est étoffée d'actions favorisant l'émergence de projets à partir de l'idée « la création, pourquoi pas vous ? ». C'est une des solutions possibles offertes aux chercheurs d'emploi dans le contexte de chômage récurrent que nous connaissons. Chaque année, la Ville de Gennevilliers, par l'intermédiaire de la DDEI, et la BGE PaRIF, organisent le « concours de pitch – Entreprendre à Gennevilliers » pour récompenser les talents gennevillois en émergence de projet d'entreprise qui sauront se « vendre » en quelques minutes auprès d'un jury composé de professionnels du monde économique et de représentants de la mairie. A l'issue des délibérations du jury, 3 lauréats seront récompensés selon les termes suivants : 1er prix d'une valeur de 1500 € ; 2ème prix d'une valeur de 1000 € ; 3ème prix d'une valeur de 500 €. De plus, un prix spécial est remis par le « Quai des entrepreneurs » (3 mois d'incubation offerts au sein de la Pépinière d'entreprises de Gennevilliers).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Avis relatif à l'instauration d'une zone à faible émission mobilité (ZFE-m) sur le territoire des communes de l'Ile Saint Denis, Colombes, Villeneuve-la-Garenne et Asnières-sur-Seine

Une première étape de mise en œuvre de la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine a été déployée en 2019, à laquelle la Ville de Gennevilliers a fait le choix de ne pas participer après consultation de ses habitants. Cette étape a interdit la circulation des véhicules non classés et Crit'Air 5. Depuis, la loi d'orientation des mobilités (dite LOM) du 24 décembre 2019 et son décret du 16 septembre 2020, sont venus renforcer l'obligation d'instaurer des ZFE (devenue ZFE-m) dans les villes situées à l'intérieur du périmètre de l'A86. Par ailleurs, l'Etat a été condamné à une astreinte de 10M€ par semestre de retard de non-respect des normes imposées par la directive européenne en matière de pollution de l'air. Dans ce cadre, la métropole du Grand Paris, selon un calendrier précédemment établi, a proposé par délibération du 1er décembre 2020, de passer à l'étape visant à l'interdiction des véhicules Crit'Air 4 au 1er juin 2021. La procédure instaurée par l'article L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes concernées par l'obligation de ZFE-m doivent recueillir l'avis des communes limitrophes dans un délai de 2 mois à compter de leur saisine. La Ville de Gennevilliers, si elle est convaincue de l'urgence à lutter contre la pollution de l'air, défend une ZFE-m soutenable socialement, et demande un renforcement des aides aux plus modestes, ainsi que des actions des autorités publiques responsables en matière de transport. Il est donc proposé d'émettre un avis favorable au projet de ZFE des communes qui ont saisi la Ville (Ile Saint-Denis, Colombes, Villeneuve-la-Garenne et Asnières-sur-Seine), sous réserve des aides et actions complémentaires demandées par Gennevilliers.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 39 ; Contre : 3 Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA

Instauration d'un dispositif d'aide financière aux habitants de Gennevilliers pour l'achat d'un vélo mécanique

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, la Ville de Gennevilliers souhaite accompagner les Gennevilloises et Gennevillois à utiliser davantage le vélo au quotidien. L'explosion récente de ce mode de déplacement, pendant la crise sanitaire, montre un véritable potentiel de développement, dont il convient de tirer parti pour une ville plus écologie, plus respirable et plus agréable pour ses habitants. La prime VAE d'Ile-de-France Mobilités permet déjà aux Franciliens de bénéficier d'une aide à l'achat de vélo électrique. La présente aide de la Ville de Gennevilliers a pour objectif d'encourager encore plus largement les habitants-tes à s'équiper, quels que soient leurs moyens et leurs besoins de déplacement, en facilitant l'acquisition d'un vélo mécanique. Sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité inscrites dans le cadre de la convention, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie, les Gennevilloises et les Gennevillois pourront ainsi bénéficier, en 2021, d'une aide forfaitaire de 100 € sur présentation d'une facture d'achat. A cet effet, une enveloppe de 30 000 € est prévue au budget 2021. A l'issue de l'année 2021, un bilan sera tiré avant d'envisager la reconduction du dispositif.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

Demande de validation du projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et autorisation de signature de Monsieur le Maire de la charte des lieux d'accueil.

Il s'agit de donner un avis favorable au projet de PPGDID transmis le 9 février 2021 par l'EPT Boucle Nord de Seine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte des lieux d'accueil. Ce plan partenarial est prévu dans les lois ALUR du 24 mars 2014 et ELAN du 27 janvier 2017, et doit être mis en œuvre avant le 31 décembre 2021. Il vise à simplifier les démarches de demandeurs de logement, à instaurer un droit à l'information du public et à faciliter la mise en œuvre à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine de la gestion inter-partenariale des demandes et des attributions. Le projet de PPGDID porte sur la période 2021-2027 et rappelle aussi les priorités du territoire en matière d'attribution telles que visées dans la Convention intercommunale d'attribution. La charte des lieux d'accueil, concernant le service logement en tant que guichet enregistreur, permet de garantir une même qualité d'accueil pour tous les demandeurs, tout en préservant des modalités d'organisation de l'accueil définies par la Ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

Souscription de parts de la Ville de Gennevilliers au capital de la SCIC HLM IDF Habitat

Cette présente délibération vise à autoriser la Ville de Gennevilliers à entrer au capital de la SCIC HLM IDF Habitat avec un achat de 10 parts. L'entrée au capital permet à la Ville de Gennevilliers d'apporter son soutien au développement de l'économie sociale et solidaire ou d'acquisition de patrimoine. La SCIC IDF Habitat est implantée sur 4 départements et 16 communes.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 38 ; Contre : 3 Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA

Démolition de locaux situés dans le quartier des Grésillons au 35 rue Paul Vaillant Couturier – Autorisation de dépôt de permis de démolir.

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment de l'Accueil de Loisirs Maternels, il est nécessaire de démolir un corps de bâtiment le long du mur d'enceinte comprenant des toilettes, la salle de maîtres, des locaux de rangement d'une superficie de 97,5m². Pour réaliser cette opération, Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir afin de réaliser cette opération.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

IV) VOEUX

Vœu pour l'Etat d'urgence culturel

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

Les étudiant.e.s en grande détresse

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41

Non-assistance à jeunes en danger : il faut changer de braquet

*Vote : Rejetée ; Pour : 3 Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA ;
Contre : 37*

Priorisons la vaccination pour l'ensemble des professionnels des services publics et notamment les agents des services municipaux

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40

VI) – QUESTION ORALE

- Point détaillé sur le dispositif de nettoyage de la voirie et de propreté de la Ville
- Etat des nouvelles dispositions à prendre en compte pour y remédier

VI) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Compte rendu au Conseil Municipal des décisions du Maire prises conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 31 mars 2021 à 23h29.



Patrice LECLERC
Maire